

Chandler, le 14 juillet 2026

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Madame Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission d'enquête
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

398

DQ17.1

Programme décennal de protection des infrastructures
du ministère des Transports face aux aléas côtiers au
Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-
Madeleine

6211-06-172

**Objet : Programme décennal de protection des infrastructures du ministère des
Transports face aux aléas côtiers du Bas-St-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-
de-la-Madeleine - Question complémentaire - DQ17**

Madame,

Le 10 juillet dernier, la commission chargée de l'examen du programme cité en objet s'est adressée à la MRC du Rocher-Percé afin d'obtenir des renseignements complémentaires.

Question 1 :

Dans le cadre de son programme décennal de protection des infrastructures face aux aléas côtiers, au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) entend utiliser un outil d'aide à la décision pour identifier les solutions de protection côtière à réaliser sur les tronçons routiers vulnérables. À l'une des étapes de cet outil, soit lors de la deuxième analyse multicritère, le MTMD prévoit acheminer un sondage en ligne aux municipalités concernées par le projet afin de pondérer les critères portant sur la qualité de vie et le récréotourisme (PR3.1, p. 202).

Question 1a :

Qui répondrait à ce sondage? et comment procéderiez-vous?

Réponse :

Les directions générales des municipalités et celle de la MRC pourront répondre au sondage. Les réponses seront transmises par courriel. *(Louis Babin, aménagiste adjoint)*

.. 2

Question 1b :

Comment la réponse serait-elle préparée?

Réponse :

La réponse sera préparée sous forme d'avis et sera transmise par courriel.

(Louis Babin, aménagiste adjoint)

Question 1c :

Est-ce que la démarche impliquerait une consultation interne auprès de membres du personnel ou d'élus?

Réponse :

Oui. Les démarches nécessaires seront effectuées auprès des personnes concernées.

(Louis Babin, aménagiste adjoint)

Question 1d :

Vos municipalités prévoiraient-elles consulter leur population avant de formuler une réponse? Le cas échéant, comment procéderiez-vous?

Réponse :

Nous ne savons pas si les municipalités consulteraient leur population ni de quelle façon elles prévoient le faire si elles le faisaient. *(Samuel Parisé, préfet)*

En espérant que ces réponses vous conviennent.

Au plaisir,

Samuel Parisé
Préfet de la MRC du Rocher-Percé